

Mondialisation et enseignement supérieur : identités culturelles plurielles ou nivellement ? / Ramzi Salamé. — Extrait de : Annales de philosophie et des sciences humaines. — N° 17 (2004), pp. 109-125.

Titre de couverture : Annales de philosophie et des sciences humaines

I. Culture et mondialisation. II. Enseignement supérieur — Informatique.

PER L1044 / FP147875P

MONDIALISATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR: IDENTITÉS CULTURELLES PLURIELLES OU NIVELLEMENT?¹

Kaslik, le 15 novembre 2003

D^r Ramzi Salamé

*Spécialiste principal de l'enseignement supérieur
Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation dans les États arabes – Beyrouth*

INTRODUCTION

Ne sachant pas que la langue dominante de ce colloque était le français, j'avais préparé mon intervention en langue arabe. En fait, la vocation du Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation dans les États arabes est d'aider les pays arabes à faire la réforme de leurs systèmes éducatifs, y compris celui de l'enseignement supérieur. Donc, nous le faisons normalement en arabe. En deuxième lieu, je me suis donné une mission de promouvoir l'utilisation de la langue arabe comme langue de communication en éducation et surtout de traiter, dans cette langue, des concepts nouveaux comme ceux auxquels je vais faire référence dans cette communication et qui ne sont pas utilisés de façon courante dans

1. Transcription de la présentation orale faite au colloque.

cette région du monde et, ainsi, de familiariser davantage le public arabe, et en arabe, avec ces concepts.

Je dois d'abord préciser que le choix du titre est celui des organisateurs et non le mien. J'ai quand même accepté de le prendre tel quel, tout en précisant que dans le titre qui apparaît au programme, on a échappé le point d'interrogation qui doit clôturer ce titre. Car, accepter le titre sans le point d'interrogation, c'est induire que la relation ou plutôt le dilemme posé par la mondialisation et l'enseignement supérieur pouvait résulter ou bien en identités culturelles plurielles ou en nivellement, point, comme si c'était une fatalité. Ce n'est pas dans cet esprit que j'ai accepté de traiter de cette question. Le point d'interrogation est très important; car, c'est à une interrogation dynamique que nous nous livrons et à laquelle je vous invite. Alors que l'absence du point d'interrogation nous livre à une réflexion statique qui présente peu d'intérêt.

En fait, le mot « nivellement » porte généralement une connotation ou une charge négative. Mais il peut aussi porter de l'énergie, une énergie de transformation. Puisque, comme vous le savez, en électricité comme en biologie, c'est la charge négative qui produit l'énergie et non pas la charge positive.

En fait, si l'on voulait que le titre porte une double charge négative, on aurait dit : Mondialisation et enseignement supérieur : entre l'exception culturelle et le nivellement, dans le sens généralement utilisé en génie civil, soit la mise du sol au même niveau (généralement le plus bas) en vue de construire un bâtiment quelconque ou d'aménager jardin ou tout autre ouvrage du genre. Mais en même temps, en topographie, il y a ce qu'on appelle « repères de nivellement » qu'on traduit en anglais par « benchmarks », c'est-à-dire des repères de mesure à partir desquels on peut situer le niveau d'un objet. Donc, « repères de nivellement » n'est pas mise au même niveau. Et, dans ce sens, le terme « nivellement » ressemble un peu au terme « mondialisation ». Car celui-ci aussi porte, au moins pour certains, une charge négative, car il peut être interprété comme comportant un danger de tirer vers le bas en vue de l'égalisation et de l'uniformisation. Mais il peut en même temps comporter des repères pour situer l'enseignement supérieur sur différentes échelles, et ainsi être porteur de transformation et de développement comme nous allons le voir plus loin.

1. LA MONDIALISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR: UN FAIT ANCIEN

La mondialisation en enseignement supérieur n'est pas un fait nouveau. Elle existe depuis l'empire romain. Elle n'existait pas dans l'Antiquité grecque. Et l'on peut dire sans grand risque de se tromper que l'enseignement supérieur lui-même était très limité dans l'Égypte pharaonique et dans les autres civilisations de l'Antiquité, antérieures au siècle d'or grec.

1.1. L'enseignement du droit dans l'empire romain : Précurseur lointain de la mondialisation

Dans l'empire romain, l'école de droit de Beyrouth était d'abord une parmi six écoles de droit. Mais à la suite de la réforme de l'enseignement du droit, quelques 1800 ans avant la loi sur l'enseignement supérieur au Liban (1961) qui a été adoptée, rappelons-le, suite à la crise de l'enseignement du droit à l'Université arabe de Beyrouth, les romains n'ont gardé, pour cause de dispersion et de divergences, que l'école de droit de Rome et celle de Beyrouth et ils ont aboli l'école de droit de Césarée, celle d'Alexandrie et les deux autres. Le droit ne s'enseignait donc plus qu'à Beyrouth et Rome. Donc, tous les sujets romains ne pouvaient étudier le droit que dans ces deux écoles. Cela n'a pas mené à l'uniformisation de cet enseignement; mais plutôt à une compétition dans la doctrine juridique entre les deux écoles, compétition que l'école de Beyrouth gagna avec l'adoption dans l'ensemble de l'empire romain du Code Justinien développé par cette école.

1.2. La mobilité académique au Moyen-Âge et à la Renaissance

De même, au Moyen-Âge et subséquemment, la mobilité académique était largement répandue à travers l'Europe d'une part et le monde musulman d'autre part. L'Université de Padoue attirait les étudiants d'un peu partout en Europe, alors qu'à Beyrouth, l'Imam Ouzāī était une sommité reconnue dans tout le monde musulman et attirait les disciples avant que l'Imam Malek ne le remplaçât en notoriété.

Ce sont des exemples anciens de la mondialisation de l'enseignement supérieur dans l'espace méditerranéen et au-delà.

1.3. La mobilité académique dans la deuxième moitié du vingtième siècle

Dans les exemples plus récents, notons qu'au cours de la deuxième moitié du 20ème siècle, la mobilité académique des étudiants a toujours dépassé un million d'étudiants qui étudiaient ailleurs que dans leur propre pays, dont pratiquement 50% étudiaient aux États-Unis d'Amérique, le reste se partageant entre la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les autres pays, y compris le Liban qui a toujours été parmi la quinzaine de pays du monde qui accueillait, le plus, des étudiants d'autres nationalités; des palestiniens certes, mais aussi, en l'absence d'universités dans la plupart des pays arabes, surtout ceux du Golfe, le Liban accueillait des étudiants de ces pays et d'autres pays du Proche et Moyen-Orient. Et tout le monde connaît, à ce titre, le rôle que l'Université américaine de Beyrouth a joué dans la formation de l'intelligentsia des pays du monde arabe et du Moyen-Orient.

1.4. La mobilité académique et la diversité de l'enseignement supérieur au Liban

Au Liban, nous connaissons aussi la mondialisation par le fait que beaucoup de Libanais vont étudier un peu partout dans le monde et reviennent avec des diplômes obtenus dans de nombreux pays d'Afrique, d'Amérique Latine, d'Asie, d'Océanie ou du monde arabe, mais surtout de l'Europe de l'Ouest comme de l'Europe de l'Est et de l'Amérique du Nord. On connaît donc depuis longtemps la mondialisation de l'enseignement supérieur dans la région arabe, en général, et, au Liban, en particulier.

Enfin, le fait que les deux plus anciennes universités du Liban soient l'une américaine, l'autre originellement d'obédience française (l'Université Saint-Joseph), suivies quelques cent ans plus tard par l'Université arabe de Beyrouth (d'obédience Égyptienne) reflète au moins en partie la mondialisation de l'enseignement supérieur au Liban avant le terme.

2. VISAGES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES DE LA MONDIALISATION DANS LES TEMPS PRÉSENTS

Tout en ayant à l'esprit cette question que nous nous posons au début: « mondialisation et enseignement supérieur: identités culturelles plurielles ou nivellement ? », il faut nous rendre à l'évidence que la mondialisation aujourd'hui est autre chose que ce qu'elle était auparavant. Par le passé, elle se résumait, la plupart du temps, à des faits individuels, sauf lorsqu'une masse critique de diplômés de même inspiration ou influence se constituait

et prenait part à la transformation de leurs sociétés respectives ou lorsqu'elle se concrétisait par des institutions qui marquaient la culture du pays comme ce fut le cas pour l'AUB et l'USJ. Dans les temps présents, la mondialisation revêt plusieurs visages.

2.1. Le visage politique de la mondialisation

D'abord, sur le plan politique, il y a un essai de restructuration de l'environnement politique autour de ce qu'on appelle « le nouvel ordre mondial » dont l'analyse relève d'autres fora que celui qui nous réunit aujourd'hui.

En second lieu, il y a l'émergence d'organisations régionales comme l'Union Européenne ou l'ASEAN en Asie du Sud-Est ou MERCOSUR en Amérique Latine, et l'émergence d'organisations qui couvrent les diverses parties du monde sans être universelles comme les Nations Unies, telles que l'Organisation de la Francophonie ou celle du Commonwealth, qui deviennent vraiment des opérateurs importants à côté des Nations Unies, et dont certaines essaient parfois d'empiéter sur le rôle des Nations Unies ou de l'abolir carrément au profit d'autres regroupements de pays. Tout cela fait partie du nouveau visage politique de la mondialisation.

2.2. Le visage économique de la mondialisation

La mondialisation a aussi un autre visage très important qui est le visage économique. Comme vous le savez, suite à diverses rondes de négociations à l'échelle mondiale, un accord connu sous le vocable GATT (General Agreement on Trade and Tariffs) a été conclu entre divers pays, surtout industrialisés, et a donné naissance à une nouvelle organisation internationale apparentée à l'ONU, soit l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Dans le cadre de l'OMC, trois accords de trois types différents ont été négociés ou sont en train de l'être. Le premier concerne la libre circulation des biens et marchandises sans douanes ou autres barrières tarifaires. Le second accord concerne la libre circulation des capitaux qui a reçu un sérieux revers après les attentats du 11 septembre avec les restrictions imposées par nombreux pays sur le transfert de fonds.

Mais il y a surtout un troisième accord, encore en négociation, qui concerne le libre commerce des services et qu'on appelle GATS (General Agreement on Trade in Services). Et parmi les services mis en négociation,

il y a évidemment des services comme les transports, mais il y a aussi les services professionnels (services administratifs et financiers, ingénierie, services médicaux et paramédicaux, etc.).

On a aussi inscrit comme matière de négociation dans le cadre du GATS la liberté du commerce de l'enseignement supérieur, alors qu'on a réservé aux États de façon exclusive les décisions relatives à la prestation des services éducatifs aux niveaux primaire et secondaire, décisions qui restent sujettes aux conventions et recommandations internationales, notamment celles de l'UNESCO. C'est comme si on réservait aux États la prérogative de la formation de base du citoyen jusqu'à la fin du secondaire, alors que sa formation supérieure n'était plus du ressort de l'État mais pouvait être ouverte à toutes les influences extérieures venant de partout à travers le monde. Comme vous pouvez l'imaginer, ceci pose des défis importants à tous les niveaux des systèmes nationaux d'éducation.

2.3. L'émergence de nouveaux pays industrialisés

Le troisième visage de la mondialisation concerne l'émergence de nouveaux pays industrialisés, mais en même temps la marginalisation d'autres pays, surtout du fait qu'ils n'ont pas accès au savoir. En fait, les pays qui n'ont pas un développement suffisant dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication se retrouvent en position de faiblesse vis-à-vis des autres pays plus avancés à ce chapitre. Ainsi, les pays qui ont la science et la connaissance et, qui sont capables d'utiliser cette connaissance pour transformer leur économie se trouvent avantagés par rapport aux autres qui en sont privés. Avec la mondialisation, il y a donc création d'un nouveau type de dépendance entre les pays basés sur la connaissance et la technologie.

2.4. La tendance à la privatisation

La quatrième caractéristique de la mondialisation concerne la tendance à la privatisation et au retrait de l'État de certaines compétences qui lui étaient réservées en exclusivité ou presque, comme l'éducation ou la santé. En fait, on assiste un peu partout dans le monde à la privatisation des services hospitaliers, de la poste, de l'enseignement; et certains États sont même allés jusqu'à privatiser les services pénitentiaires.

3. L'IMPORTANCE STRATÉGIQUE DE LA CONNAISSANCE

Sur un autre plan, dans la mondialisation, la connaissance revêt de plus en plus un rôle stratégique. Ce ne sont plus les ressources naturelles, les capitaux ou la capacité en industrie lourde qui contribuent le plus à l'accroissement de la richesse. Mais c'est surtout la connaissance et ses applications.

3.1. Nouvelles technologies de l'information et de la communication et biotechnologies

Ceci concerne à la fois les nouvelles technologies de l'information et de la communication et leurs applications à tous les niveaux, y compris dans l'enseignement, l'administration et la production de biens et services. Mais aussi, l'avancement dans les biotechnologies et leurs applications à l'amélioration de la santé mais aussi de la production agricole, et on connaît l'enthousiasme des uns et la grande méfiance des autres vis-à-vis des OGM (organismes génétiquement modifiés).

3.2. Rôle stratégique de la connaissance dans le développement économique

Mais il faut aussi noter que la connaissance revêt de plus en plus un rôle stratégique dans le développement économique. Les exportations qui ont le plus progressé sont celles qui concernent les produits ayant une forte composante technologique ou de connaissance. En effet, si les matières premières continuent de circuler comme auparavant, les pays qui ont vu leurs exportations progresser le plus sont ceux qui ont su intégrer la connaissance et la technologie à la production industrielle, à la transformation de leurs ressources et à la mise en marché de nouveaux produits à forte composante technologique.

Je salue au passage l'Agence Universitaire de la Francophonie et l'Université Saint-Joseph qui ont créé Berytech qui se veut un incubateur d'innovations technologiques au Liban. Car, dans le monde arabe, il y a très peu de centres d'excellence en nouvelles technologies ou qui utilisent ces technologies en vue de l'amélioration de l'industrie ou des services. Dans différentes évaluations faites à l'échelle mondiale, le seul pays arabe qui a été classé parmi les pays où l'utilisation des nouvelles technologies a fait une certaine différence, c'est la Tunisie. Même l'Égypte n'a pas pu se classer parmi ces pays. Et on est loin de pays tels que l'Irlande ou les Pays-Bas. Il

n'existe, en effet, pas encore dans le monde arabe des pôles de technologie de pointe comme la Silicon Valley en Californie ou Sofia Antipolis au Sud de la France. Ces pôles de technologie de pointe qui sont à l'avant-garde de tous les développements mettent en relief l'importance de la connaissance.

4. IMPLICATIONS GÉNÉRALES DE LA MONDIALISATION

4.1. Développement des réseaux

La première implication générale de la mondialisation réside dans le développement des réseaux ou de ce qu'on appelle en anglais les « networks ». A l'aire de la mondialisation, nul ne peut travailler isolé. Aujourd'hui, les banques sont intégrées, la production de voitures est intégrée, et les compagnies d'aviation sont de plus en plus intégrées entre elles. Il s'agit de la constitution en réseaux. Celui qui ne se constitue pas en réseau est presque dévolu à disparaître.

La même chose s'applique dans le monde de la communication et de l'édition. Je cite dans ce contexte l'exemple de America on Line (AOL), Time-Warner, CNN. Mais ce type de consortiums commence à voir le jour chez nous. Comme c'est le cas pour Al-Hayat-LBC, le réseau Future/Al-Arabia, etc.

Ceci s'applique aussi aux chercheurs qui doivent et qui commencent à se mettre de plus en plus en réseaux. Dans le monde francophone, l'agence universitaire appuie ce genre de réseaux.

Même la lutte anti-mondialisation elle-même se mondialise (ex. Green Peace, M. Bouvet et les diverses organisations non gouvernementales qui déplacent leurs luttes à travers le monde à l'occasion des grands événements des tenants de la mondialisation).

4.2. Compétition pour les compétences supérieures

En deuxième lieu, la mondialisation a amené une compétition sans limites pour les compétences supérieures. Il existe des opportunités de travail à travers le monde pour les gens qui ont des qualifications supérieures et qui sont performants dans leur domaine. Ceci ne s'applique pas uniquement au Liban qui est considéré comme un pays d'immigration. Vous savez qu'un très grand nombre de scientifiques de l'Inde, qui ne manque pas de zones de développement de technologies de pointe, travaille aux États-Unis par

exemple. La force des États Unis réside, comme vous le savez, dans le fait qu'ils attirent tous ces cerveaux.

4.3. Libéralisation des services professionnels

En ce qui concerne la libéralisation des services professionnels, l'OMC a travaillé en premier lieu sur les moyens de libéraliser les services d'audits financiers qui devient nécessaire en parallèle avec la libre circulation des capitaux et l'ouverture des frontières devant les compagnies transnationales. Mais il faut s'attendre à de plus en plus de pressions pour ouvrir les frontières devant les professionnels. Pour les Libanais, cela peut jouer dans les deux sens. D'une part, nous aurons à compétitionner sur notre propre sol avec des professionnels venant d'ailleurs; mais ceci peut aussi ouvrir encore plus de voies à nos professionnels à travers le monde.

4.4. Rétrécissement de la capacité d'intervention de l'État

Un autre fait très important de la mondialisation est le rétrécissement de la capacité d'intervention de l'État. L'État n'est plus aussi souverain qu'on l'aurait imaginé ou qu'on voudrait qu'il soit. En fait, beaucoup de questions sont régies par les organismes supranationaux telles les Nations Unies, ou l'Union Européenne pour les pays concernés. Vous savez que les conventions internationales adoptées dans le cadre des Nations Unies priment sur le droit intérieur. Aussi, l'Union Européenne adopte des directives qui constituent des mécanismes régulateurs de ce qui se passe dans les pays membres, y compris en éducation.

Les États et les organismes, publics et privés, sont aussi soumis à des pressions vers l'harmonisation et l'uniformisation qui viennent d'organisations telles l'ISO (International Standardisation Organisation), et la Banque Mondiale, même si cette dernière n'a pas d'action normative proprement dite (conventions internationales ou protocoles, etc.).

Par contre, il existe des situations où il y a un manque complet de standards et normes, et ceci s'avère vrai surtout dans le domaine de l'Internet. Ceci crée des défis incroyables. Vous pouvez, par exemple, entrer sur un site qui contient des informations qui peuvent être erronées et qui, par conséquent, nuisent à la formation de nos jeunes qui ne sont pas préparés de façon adéquate pour trier le blé de l'ivraie.

5. IMPLICATIONS DE LA MONDIALISATION SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

5.1. Demande accrue pour l'enseignement supérieur

La généralisation, dans beaucoup de pays, de l'éducation de base, les développements de l'enseignement secondaire, couplés dans certains pays à une forte croissance démographique, et, dans tous les cas, la prise de conscience que de meilleures qualifications constituent un atout pour une meilleure intégration dans le monde du travail à l'ère de la mondialisation, ont résulté en une demande accrue pour l'enseignement supérieur.

5.2. Incapacité des États à répondre à la demande

Dans un très grand nombre de cas, l'État se trouve incapable de répondre à cette demande. Ainsi, l'enseignement supérieur est de plus en plus offert par des institutions de la société civile et par des sociétés transnationales. Ceci a engendré une effervescence de nouveaux pourvoyeurs de services en enseignement supérieur et une certaine anarchie au niveau des institutions de l'enseignement supérieur, non seulement au Liban et dans divers pays arabes, mais un peu partout dans le monde, y compris dans certains pays d'Europe qui n'avaient pas développé le cadre juridique nécessaire à la régulation de ce secteur.

5.3. Émergence d'attentes sociales concernant l'enseignement supérieur

Cette effervescence plus ou moins anarchique a résulté en l'émergence de trois types d'attentes sociales concernant l'enseignement supérieur, commençant par l'exigence de transparence au niveau des systèmes, des institutions, des programmes et de la performance de l'étudiant lui-même. A titre d'exemple, l'Université Oxford accordait, dans le passé, un simple parchemin certifiant que l'étudiant a obtenu un certain diplôme sans pour autant préciser ce qu'il a étudié. Il y a moins de vingt ans qu'elle a commencé à fournir des relevés de notes et une description des cours que l'étudiant a suivis.

Il y a aussi une demande accrue d'assurance qualité à laquelle nous reviendrons plus tard. Enfin, on attend de l'enseignement supérieur, qui est le vivier des cerveaux dans le monde, qu'il contribue à la recherche et au développement social. Au niveau des institutions d'enseignement supérieur elles-mêmes, il existe aussi une plus grande préoccupation à améliorer

l'efficacité, particulièrement en raison de la compétition au niveau mondial. La bonne gestion des institutions d'enseignement supérieur est une question de survie pour elles.

5.4. Mobilité académique et professionnelle accrue

D'autre part, on note, dans le cadre de la mondialisation, une plus grande mobilité académique. Vous connaissez sans doute le programme ERASMUS et les autres programmes de l'Union européenne et de l'AUF visant à favoriser la mobilité des étudiants. Il y a aussi de plus en plus d'étudiants qui suivent des études dans des institutions non traditionnelles, c'est-à-dire qui utilisent l'enseignement à distance ou le e-learning ou d'autres moyens pour rejoindre les étudiants. L'image statique de l'institution de l'enseignement supérieur ou de l'université telle qu'on la connaissait avant n'existe plus. Il y a aujourd'hui toutes sortes d'autres types d'institutions.

Enfin, tel que précédemment mentionné, la mondialisation a amené une demande accrue pour les compétences de haut niveau qui résulte en une grande mobilité professionnelle à travers les frontières et une demande accrue pour la participation des compétences de l'enseignement supérieur, chercheurs et savants dans tous les domaines, aux réseaux internationaux et régionaux.

6. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR A L'OMBRE DE LA MONDIALISATION

Compte tenu de l'autonomie qui lui est universellement reconnue (sauf dans nos pays où les institutions gouvernementales sont mises sous une tutelle rapprochée), une institution d'enseignement supérieur peut se soustraire à la mondialisation et se cantonner sous n'importe quel parapluie qu'elle choisit. Mais il faut qu'elle sache exactement où elle va et comment elle se positionne face aux diverses exigences amenées par la mondialisation. En fait, si la mondialisation n'implique pas un déterminisme univoque comme nous allons le voir, on ne peut pas ignorer ses effets.

6.1. Attentes vis-à-vis des systèmes nationaux d'enseignement supérieur

Au niveau national, la mondialisation a amené deux exigences pour les systèmes d'enseignement supérieur, soit la transparence et l'assurance qualité.

La transparence des systèmes d'enseignement supérieur est une demande mondiale. En fait, si l'on exclut le Canada, les États-Unis et quelques autres pays anglo-saxons qui ont une longue tradition de transparence en enseignement supérieur, l'Europe, en tant que continent, est la plus avancée à ce niveau, et les pays de l'ensemble de l'Europe ont pris des décisions fermes pour assurer cette transparence, autant dans le cadre de la convention UNESCO/Conseil de l'Europe sur la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur (Convention de Lisbonne), que dans le cadre de ce qui est appelé le processus de Bologne, auquel participent près de quarante pays européens, et qui a commencé par la signature de la Déclaration de la Sorbonne par quelques ministres de l'enseignement supérieur dont ceux de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre et qui vise à l'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur à travers l'Europe. Et l'Europe a adopté des résolutions et des méthodes pour assurer cette transparence dont le Supplément au diplôme mis au point par l'UNESCO, et l'ECTS (European Credit Transfer System). Personne n'accepte aujourd'hui l'ancien système de l'Université d'Oxford se contentant du parchemin du diplôme.

En deuxième lieu, il y a demande mondiale pour qu'il y ait un mécanisme national pour l'assurance de la qualité de l'enseignement supérieur. A cet effet, il me semble définitivement inopportun et même contreproductif, que l'assurance de la qualité de l'enseignement supérieur soit laissée à des mécanismes externes de régulation tel que M. le Ministre a proposé ce matin, soit de mettre en place un jumelage entre une université locale et une autre à l'étranger et de charger une agence étrangère de l'assurance qualité et, par ricochet, lui laisser la possibilité d'intervenir en matière de reconnaissance des diplômes, sans parler des ravages des jumelages de convenance que l'on observe particulièrement au Liban. L'Europe refuse l'établissement d'une agence européenne d'assurance qualité et de reconnaissance des diplômes et mise sur les institutions nationales tout en assurant la coopération et la coordination entre celles-ci en matière de mécanismes, de critères, etc.

6.2. Attentes vis-à-vis des institutions d'enseignement supérieur

Au niveau des institutions, il y a les trois exigences mondiales suivantes auxquelles les institutions ne peuvent se soustraire sous peine de marginalisation :

- Les institutions doivent être transparentes dans leur fonctionnement, dans leur règlement des études, dans leurs programmes, etc. ;
- Elles doivent se soumettre à des mécanismes d'assurance qualité ;
- Elles doivent appliquer les préceptes internationaux eu égard aux droits des étudiants et des enseignants (par exemple tels que formulés dans la recommandation de l'UNESCO sur la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur, 1997).

6.3. Attentes vis-à-vis des programmes d'études :

En ce qui concerne les programmes d'étude, on peut déceler trois tendances mondiales, soit l'harmonisation des cycles d'étude, l'harmonisation des composantes disciplinaires et professionnelles des programmes d'étude et l'existence de mécanismes continus d'évaluation et de suivi des programmes (accréditation ou autre).

a. Les cycles d'études

Il existe d'abord des pressions pour revoir les cycles d'études et les finalités des divers cycles de l'enseignement supérieur. Le processus de Bologne, mis en place par les ministres européens de l'enseignement supérieur, a adopté le système LMD ou le 3, 5, 8. Le premier cycle, de 3 ans, culminant par l'obtention d'une licence avec une possibilité d'emploi qui reste à définir dans plusieurs domaines, est suivi d'un deuxième cycle de deux ans pour obtenir le Master et d'un troisième cycle de trois ans pour le doctorat.

Il ne s'agit pas là ni d'une « américanisation » ni d'une « anglo-saxonisation ». Il s'agit pour l'Europe d'un compromis historique qui tient compte autant de considérations économiques (coût des études et attractivité des systèmes d'enseignement supérieur) que de considérations académiques (essentiellement ce à quoi on peut former, en trois ans de base et deux années complémentaires, un étudiant qui arrive du secondaire avec le bagage académique acquis au long d'une scolarité qui dure normalement douze ans).

Et bien que le système soit à ses débuts et rencontre des résistances dans plusieurs pays, y compris dans les pays signataires de la Déclaration de la Sorbonne dont la France, l'Allemagne et le Royaume Uni, des pas importants ont été franchis vers

l'harmonisation des cycles d'études. Par exemple, plus de 1500 programmes ont changé en Allemagne, y compris 500 programmes de formation d'ingénieurs qui ont adopté un premier cycle de trois ans culminant en un diplôme soit de sciences de l'ingénieur ou de technologie, suivi d'un deuxième cycle de deux ans, complément du premier, et qui donne accès soit à la pratique de la profession d'ingénieur soit à la poursuite d'études avancées axées sur la recherche.

Il faudra donc se demander, dans le monde arabe, si nous devons maintenir la licence en quatre ans et la structure des programmes longs tels que nous les connaissons aujourd'hui. Que vont faire nos étudiants qui vont en Europe ? Quelle reconnaissance de diplômes leur sera accordée à leur arrivée en Europe et à leur retour ? Au vu de ce qui se passe en Europe concernant la redéfinition des cycles d'études et considérant la mobilité académique entre l'Europe et le monde arabe, il est impératif que nous nous penchions sur nos programmes d'études, d'une part en vue de faciliter cette mobilité, et, d'autre part, en vue d'assurer aux étudiants un traitement équitable lors de la reconnaissance des diplômes. On ne peut donc pas rester à l'écart de ce mouvement initié par l'Europe et qui est sans doute appelé à se mondialiser. Mais en même temps, il ne faut pas se lancer dans une modification non raisonnée des programmes d'études sans mettre en place l'ensemble des conditions nécessaires à l'atteinte par les étudiants des objectifs de ces programmes (conditions d'admission, longueur de l'année académique, conditions d'enseignement/apprentissage, etc.).

b. Les composantes des curricula

Dans la détermination du contenu des programmes d'études, les repères principaux doivent être les compétences attendues des diplômés. Il faut construire les curricula dans le but d'atteindre ces compétences et démontrer le lien étroit entre les diverses composantes du curriculum et les compétences attendues.

Pour les composantes disciplinaires et professionnelles, il n'y a pas beaucoup de choix. En effet, il est difficile de prétendre que les compétences attendues d'un médecin, d'un ingénieur, d'un psychologue, d'un infirmier, etc. sont différentes d'un pays à un autre ou d'une société à une autre. Des applications spécifiques peuvent l'être, mais il existe un très large tronc commun de compétences

reconnues à travers le monde entier et les programmes d'études ne peuvent pas l'ignorer. Par exemple, nous avons conduit une étude sur les programmes d'études en informatique à travers les universités arabes. Il s'est avéré que les compétences de base attendues aux États-Unis se retrouvent à pratiquement 100% dans les programmes des universités arabes. Notons aussi que les organisations professionnelles des pays de l'OCDE sont engagées à harmoniser les exigences professionnelles des secteurs d'activité professionnelle les plus importants (ingénierie, professions médicales, paramédicales, gestion, etc.). Au vu de la mobilité académique et professionnelle à l'intérieur d'un même pays et entre les divers pays, on ne peut pas aujourd'hui construire des programmes d'études en ignorant ces tendances à l'harmonisation des composantes disciplinaires et professionnelles.

Mais, il ne s'agit ni d'une uniformisation ni d'une harmonisation totale. Car les programmes d'études ne se résument pas à leurs composantes disciplinaires et professionnelles. Sinon, que faisons-nous de la spécificité de chaque institution si ses programmes d'études sont des copies conformes de programmes d'autres institutions ?

En enseignement supérieur, il est souhaitable que chaque programme ait sa propre identité, particulièrement de par la culture qu'il inculque aux étudiants. Par exemple, un diplômé de l'USEK doit avoir développé, en plus des compétences professionnelles, une certaine vision du monde, un certain engagement vis-à-vis du monde. Souhaitons, au Liban, qu'il ne soit pas contradictoire avec ce qui se passe ailleurs, c'est-à-dire qu'il ne nuise pas à l'unité nationale et à l'intégration sociale de tout le monde. Il s'agit donc de savoir quelle culture générale on veut inculquer aux étudiants. Est-ce la culture de la violence et de la puissance telle qu'on la connaît au Liban ? Ou est-ce une culture de l'acceptation de l'autre, du dialogue, et de la reconnaissance des différences, etc. c'est-à-dire de l'acceptation et de la compréhension mutuelles ? Les composantes du programme d'étude doivent refléter ces choix. On doit donner une identité propre à l'université comme aussi aux diplômés, tout en sachant quelle identité donner et en se demandant si cette identité servira le bien commun ou tout simplement les tendances de divisions ou seulement l'individu lui-même.

C'est à travers ces composantes que la personnalité propre de l'institution se fait connaître. Et, il faut éviter le danger dans lequel certaines institutions trop américanisées tombent souvent et qui est celui d'occulter les aspects culturels de la formation, soit la formation du citoyen cultivé et responsable, pour se consacrer exclusivement à sa formation disciplinaire et professionnelle.

c. Les mécanismes d'évaluation

La dernière attente mondiale vis-à-vis des programmes d'études concerne la mise en place de mécanismes d'évaluation et de révision périodique qui soient crédibles pour tous les autres partenaires et qui conduisent ou non à ce qu'on appelle l'accréditation.

CONCLUSION

À l'ère de la mondialisation, nul responsable de l'enseignement supérieur, autant au niveau des systèmes nationaux que des institutions, ne peut ignorer les tendances mondiales en la matière, sous peine de marginalisation. Ceci ne veut cependant pas dire une uniformisation des systèmes, ni des institutions, ni des programmes d'études.

- 1- La diversité continuera à exister et doit continuer à exister. Chaque système, institution, ou programme doit avoir une identité propre, y compris dans leurs modes de financement et de gestion ou la nature des programmes offerts. Même dans une Europe intégrée, on imagine mal que les institutions de l'enseignement supérieur de la France, de l'Allemagne ou de l'Italie, par exemple, deviennent des copies conformes les unes des autres. Ce serait dommage pour le genre humain de perdre la richesse de la diversité culturelle en enseignement supérieur par l'uniformisation ou le nivellement.
- 2- Par contre, tous les systèmes d'enseignement supérieur, comme toutes les institutions et tous les programmes d'études devront être transparents et se soumettre à des mécanismes crédibles d'assurance qualité. A ce niveau, l'exception culturelle ne pourra pas exister. Les identités culturelles plurielles et la diversité culturelle doivent être préservées mais pas en dehors du mouvement général et des attentes mondiales de transparence et d'assurance qualité, y compris de la part des étudiants et de tous les partenaires de l'enseignement supérieur.

- 3- Au niveau des programmes d'études, il va y avoir de plus en plus d'harmonisation et non pas d'uniformisation. Il s'agit de l'harmonisation des cycles d'études (exemple : Licence, Master, Doctorat), de l'harmonisation des composantes professionnelles des programmes et des curricula pour répondre aux attentes mondiales eu égard aux compétences que les diplômés de l'enseignement supérieur doivent posséder chacun dans son domaine de spécialisation, et de l'harmonisation des mécanismes de reconnaissance des diplômes. On ne peut pas rester en dehors du mouvement mondial de régulation de la mobilité académique et professionnelle.
- 4- Mais, est-ce que nous voulons seulement former des gens pour le marché de l'emploi? Ou est-ce que nous voulons aussi former des citoyens responsables et des gens cultivés, c'est-à-dire une personne consciente de son identité, consciente des grandes questions qui se posent à la société dans laquelle elle vit et engagée vis-à-vis de ses concitoyens, de son pays et des valeurs universelles du genre humain? La personnalité propre à chaque système d'enseignement supérieur, à chaque institution et programme d'études devra s'exprimer, parfois subtilement mais certainement, rarement à travers les composantes disciplinaires des programmes d'études, mais plutôt à travers la langue d'étude, les composantes culturelles des programmes d'études et la part de formation de la personnalité et à la citoyenneté qu'ils comportent et, peut-être par-dessus tout, à travers le climat intellectuel général dans lequel l'étudiant baignera durant ses années d'études dans une institution particulière.